

Je demande le versement de mon capital de prévoyance et déclare avoir atteint l'âge de 60 ans révolus.

TITULAIRE DU COMPTE DE LIBRE PASSAGE

Compte de libre passage n°: _____
Nom et prénom: _____
Adresse (rue, NPA, localité): _____
Date de naissance: _____ N° AVS: 756. _____
N° de téléphone: _____ / _____
État civil : Marié/Mariée Célibataire Veuf/Veuve Divorcé/Divorcée

ADRESSE DE PAIEMENT

N° de compte IBAN/RIB: _____
Titulaire du compte: _____
Nom et adresse de la banque: _____

Dans le cas d'avoirs investis en parts de fonds de placement, la Fondation fixe la date de vente des parts.
Si l'avoir de prévoyance est mis en gage, le créancier gagiste doit effectuer la libération du gage. Une copie de la lettre de libération doit être jointe.
Par ma signature, je confirme que les indications figurant sur ce document et sur les pièces jointes sont exactes et j'autorise la Fondation de libre passage de la BCV à effectuer des vérifications complémentaires, si elle le juge opportun.

Lieu et date: _____ , le _____

Signature du titulaire

Signature du conjoint

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

La Fondation se réserve le droit de demander des documents complémentaires lorsqu'elle le juge nécessaire.

- Copie du passeport ou de la carte d'identité avec signature lisible
- Pour les personnes mariées, une copie du passeport ou de la carte d'identité du conjoint avec signature lisible, ainsi qu'une copie du livret de famille (ou de l'acte de mariage ou document équivalent)
- Pour les personnes non mariées, un certificat d'état civil **daté de moins de trois mois**
- Formulaire «Attestation concernant l'assujettissement fiscal » complété, daté **de moins de trois mois** et signé

À renvoyer en original à: Fondation de Libre passage de la Banque Cantonale Vaudoise, case postale 300, 1001 Lausanne

Attestation concernant l'assujettissement fiscal

Nom prénom:

Date de naissance: . . .

Cocher ce qui convient

- Je suis titulaire d'un compte auprès de la Fondation de **libre passage** de la BCV (ci-après la «Fondation»)
- Je suis titulaire d'un compte auprès de la Fondation de prévoyance **Epargne 3** de la BCV (ci-après la «Fondation»)

1) À remplir par les personnes résidant en Suisse

- ➔ Je n'ai pas l'intention de quitter la Suisse
- ➔ L'imposition du capital de prévoyance se fera sur la base des informations suivantes

Veillez cocher ce qui convient

- Mon domicile fiscal est en Suisse
- Mon domicile fiscal n'est pas en Suisse

Pour les personnes de nationalité étrangère

- Je suis titulaire d'un permis C (autorisation d'établissement)
(copie du permis C à nous transmettre obligatoirement)
- Je suis titulaire d'un permis B (autorisation de séjour)
(attestation d'assujettissement fiscal établie par votre autorité fiscale à nous transmettre obligatoirement)
- Je suis titulaire d'un permis L (autorisation de courte durée)
- Je suis titulaire d'un permis G (autorisation frontalière)
- Autre:

2) À remplir en cas de départ définitif de la Suisse ou de domicile hors de la Suisse

Rue et numéro:

NPA Ville:

Pays:

Date du départ de la Suisse: . . .

Par ma signature, je confirme que les indications figurant sur ce document et sur les pièces jointes sont exactes et j'autorise la Fondation à effectuer des vérifications complémentaires si elle le juge opportun.

Si la déclaration se révèle par la suite fautive ou incorrecte, pour quelque motif que ce soit et ainsi cause un dommage à la Fondation, je soussigné, m'engage irrévocablement envers cette dernière à l'indemniser complètement de tous les montants qu'elle aura dû payer pour mon compte au titre de l'impôt à la source et de tous les frais encourus (notamment tous les frais judiciaires et extrajudiciaires) pour rétablir la situation fiscale, à savoir le paiement de l'impôt à la source auquel je suis assujéti.

La présente déclaration est une reconnaissance de dette qui couvre les montants de l'impôt à la source que je dois en raison du retrait de mon capital de prévoyance. Le montant de l'impôt dû est aisément calculable à l'aide de simulateurs mis à disposition des assurés par l'AFC sur son site internet. Le for exclusif de tous genres de procédure et le for de poursuite, mais en ce qui concerne ce dernier seulement pour l'assuré non domicilié en Suisse, est au lieu du Siège de la Fondation à Lausanne. La Fondation demeure toutefois en droit d'ouvrir action au domicile de l'assuré ou devant tout autre tribunal compétent.

Lieu et date:

Signature du ou de la titulaire du compte: